

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Reagenz 130+R2301

UFI: 3CQA-YRJJ-M30V-NDKM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

disulfite de dipotassium

sulfate de bis(4-hydroxy-N-methylanilinium)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 2 de 12

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)		
16731-55-8	disulfite de dipotassium			5 - < 10 %
	240-795-3		01-2119537422-45	
	Eye Dam. 1, STOT SE 3; H318 H335 EUH031			
55-55-0	sulfate de bis(4-hydroxy-N-methylanilinium)			
	200-237-1	650-031-00-4		
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H317 H373 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
16731-55-8	240-795-3	240-795-3 disulfite de dipotassium			
	dermique: DL5	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg			
55-55-0	200-237-1	sulfate de bis(4-hydroxy-N-methylanilinium)	1 - < 5 %		
	dermique: DL50 = > 1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 565 mg/kg				

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 3 de 12

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 4 de 12

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 5 de 12

nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans un endroit frais. température de stockage <= +8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
16731-55-8	disulfite de dipotassium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	263 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	78 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	10 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environnemental Valeur		Valeur	
16731-55-8 disulfite de dipotassium			
Eau douce 1,17 mg/l		1,17 mg/l	
Eau de mer 0,12 mg/l		0,12 mg/l	
Micro-organism	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 88,1 mg/l		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 6 de 12

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: limpide
Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Point d'éclair: Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible pH-Valeur: Aucune donnée disponible Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible Hvdrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:
Pression de vapeur:
Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:
Aucune donnée disponible
Densité:
1,058 g/cm³
Densité apparente:
Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Densité de vapeur relative:

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Date d'impression: 12.07.2023

Température d'inflammation spontanée



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 7 de 12

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Conserver dans un endroit frais. Protéger contre: Forte chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acide

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 8 de 12

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
16731-55-8	disulfite de dipotassium					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1974)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2009)	OECD Guideline 402
55-55-0	sulfate de bis(4-hydroxy-N-methylanilinium)					
	orale	DL50 mg/kg	565	Souris	ChemIDplusA TOXNET Database, 2017 (2017)	other: As mentioned below
	cutanée	DL50 mg/kg	> 1000	Cochon d'Inde	ChemIDplusA TOXNET Database, 2017 (2017)	other: As mentioned below

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (sulfate de bis(4-hydroxy-N-methylanilinium))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 9 de 12

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
16731-55-8	disulfite de dipotassium							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 464 mg/l	> 215 - <	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: German industrial standard test g	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	43,8	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1989)	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	89 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1990)	other: 79/831/EEC, appendix V, part C	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 316	34 d	Danio rerio	Study report (2010)	OECD Guideline 210	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10	21 d	Daphnia magna	Study report (1993)	OECD Guideline 211	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000		activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2010)	OECD Guideline 209	
55-55-0	sulfate de bis(4-hydroxy-N-methylanilinium)							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,925	96 h	Oryzias latipes	J-check (Japan Chemicals Collaborative K	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,506	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	other: Predicted data	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,724	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	other: Predicted data	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
55-55-0	sulfate de bis(4-hydroxy-N-methylanilinium)	0,79

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	sulfate de	3,162	Fish	REACh Registration D
	bis(4-hydroxy-N-methylanilinium)			

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 10 de 12

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

d'identification: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

14.2. Désignation officielle de transport.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de

transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 11 de 12

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

H302

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 12.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Dam: Lésions oculaires graves Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Nocif en cas d'ingestion.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	• , ,
Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.





Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Reagenz 130+R2301

Date de révision: 12.07.2023 Code du produit: 130+R2301 Page 12 de 12

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)